

# Rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement



**Lyn Thériault**  
Mairesse de l'arrondissement  
de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Séance du conseil d'arrondissement  
Le 19 août 2008

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Au nom des membres du conseil d'arrondissement, je vous fais part de la situation financière de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Tout d'abord, vous trouverez les résultats financiers de l'année 2007, ensuite, les projections et l'analyse des résultats anticipés pour 2008 et finalement la présentation du budget de fonctionnement ainsi que les investissements du programme triennal d'immobilisation pour l'année 2009.

Vous trouverez également le rapport du vérificateur général de la Ville.

Avant de poursuivre, nous déposons l'information relative aux contrats octroyés de plus de 25 000 \$ au même fournisseur.

## LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

### Les résultats financiers 2007

L'exercice financier 2007 de l'arrondissement s'est terminé avec un surplus brut de 2,8 M\$.

L'arrondissement a réalisé en 2007 des recettes totalisant 3,3 M\$, soit près de 1,3 M\$ de plus que la cible fixée pour l'exercice. Les recettes excédentaires encaissées pour l'émission de permis de construction et l'étude de demandes de projets, intimement liées à la vigueur du secteur de la construction dans l'arrondissement, comptent pour près de 50 % des recettes additionnelles de 2007.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, l'arrondissement a terminé l'exercice financier 2007 avec un excédent de 1,5 M\$ ou 2,4 % de son budget modifié. Il faut toutefois noter que l'arrondissement a dû puiser en cours d'exercice plus de 3,4 M\$ dans son surplus accumulé afin de permettre la réalisation d'activités imprévues, ou de supporter des niveaux d'activités excédant ceux prévus au budget original voté.

Les sommes puisées dans les surplus de l'arrondissement ont été notamment affectées aux fins suivantes :

- 1,2 M\$ pour le paiement de dépenses contractuelles excédentaires en déneigement;
- 0,6 M\$ pour le réaménagement des locaux administratifs et les déménagements conséquents;
- 0,3 M\$ pour l'embauche de personnel temporaire (émission de permis, surveillance de parcs, autres);
- 0,4 M\$ pour des contributions financières à des OBNL (indexations des contributions aux

organismes conventionnés, autres).

Le surplus net de 3,4 M\$ attribué à l'arrondissement pour l'exercice financier 2007 a été affecté, conformément à la politique en vigueur, au renflouement de la réserve pour la stabilisation des coûts de déneigement (1,6 M\$) et de celle pour imprévus (0,9 M\$), et à la constitution de réserves pour la stabilisation des coûts en santé et sécurité au travail (0,6 M\$) et pour « Ester en justice » (0,3 M\$).

**Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve**  
**État des activités financières**  
**Exercice terminé le 31 décembre 2007**  
(en milliers de dollars)

	<b>Budget modifié</b>	<b>Réel</b>
<b>Revenus, montant d'équilibre et affectations</b>		
. Quote-part de la ville centre	59 080,9	59 080,9
. Revenus de sources locales	2 036,9	3 267,1
. Affectation à l'équilibre budgétaire de 2006	1 419,1	1 419,1
. Autres affectations aux activités de fonctionnement	3 433,2	3 433,2
<b>Total des revenus</b>	<b>65 970,1</b>	<b>67 200,3</b>
<b>Dépenses</b>		
. Administration générale	6 789,8	5 910,1
. Sécurité publique	369,5	359,0
. Transport	22 705,1	22 145,2
. Hygiène du milieu	10 451,1	11 012,1
. Santé et bien-être	81,4	82,3
. Aménagement, urbanisme et développement	2 297,6	2 321,8
. Loisirs et culture	23 275,6	22 614,5
<b>Total des dépenses</b>	<b>65 970,1</b>	<b>64 445,0</b>
<b>Surplus (déficit) brut de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>2 755,3</b>
<b>Corrections apportées à la dotation de l'arrondissement</b>		<b>637,4</b>
<b>Surplus (déficit) net de l'exercice</b>		<b>3 392,7</b>

**État du surplus**  
**Exercice terminé le 31 décembre 2007**  
(en milliers de dollars)

<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2007</b>	<b>7 496,3</b>
+ Surplus de l'exercice financier 2006	+ 4 413,6
- Contribution à l'équilibre budgétaire 2007	- 1 419,1
- Affectations aux activités de fonctionnement	- 3 433,2
- Affectations aux activités d'investissement	- 1 176,6
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	<b>5 881,0</b>

L'arrondissement a enregistré une dépense de 3 313 \$ en 2007 en vertu du règlement RCA06-27001 « Règlement sur les rémunérations additionnelles ». Ce règlement prévoit la rémunération pour les fonctions suivantes : maire(esse) suppléant(e), membre du comité consultatif d'urbanisme autre que le président et membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme.

### Les résultats financiers 2008

Les prévisions déposées à l'Administration municipale par l'arrondissement en juin dernier montraient des dépenses de 69,8 M\$, soit un déficit de 5,4 M\$ par rapport au budget original de 64,4 M\$ voté pour 2008. Les conditions hivernales du début de 2008 ont à elles seules entraîné des dépenses excédentaires de 3,8 M\$.

Au chapitre des recettes de source locale, l'arrondissement prévoit bénéficier, encore cette année, de la vigueur du secteur de la construction pour surpasser d'environ 0,7 M\$ la cible de 2,1 M\$ fixée pour 2008.

Des dépenses de fonctionnement d'environ 4,1 M\$ auront été financées en 2008 par le surplus de l'arrondissement. Une somme de 0,9 M\$ a d'abord été consentie pour assurer l'équilibre budgétaire 2008. De plus, diverses affectations totalisant 3,2 M\$ auront permis d'assumer des besoins opérationnels ponctuels, ou de supporter des niveaux d'activités excédant ceux prévus au budget original voté. Une somme de 1,8 M\$ a notamment été affectée en fin de saison hivernale 2007-2008 de façon à permettre le paiement des contrats d'enlèvement et d'élimination de la neige.

### Le budget de fonctionnement 2009

Pour l'année 2009, l'arrondissement se voit attribuer par l'Administration centrale une enveloppe budgétaire de dépenses de 63,8 M\$. La cible de recettes a quant à elle été fixée à 2,2 M\$ pour 2009.

L'enveloppe budgétaire de dépenses 2009 est supérieure de 0,2 M\$ à l'enveloppe qui avait été consentie par la Ville pour 2008. La variation entre les enveloppes 2008 et 2009 est composée de :

- une augmentation d'un peu plus de 1,4 M\$ découlant des divers modèles d'ajustement et d'indexation de la dotation des arrondissements (fonds de développement et fonds de mise à niveau);
- une diminution nette de 3,5 M\$ découlant de transferts de responsabilités et autres ajustements du modèle organisationnel (élimination des déchets, cessation des activités des services alimentaires et autres);
- une augmentation nette de près de 2,2 M\$ des charges associées à la fourniture de services internes, en raison principalement de la cessation des activités des services alimentaires et l'abolition de la facturation aux unités clientes.

Si l'enveloppe budgétaire 2009 est de 0,2 M\$ de plus que l'enveloppe consentie par la Ville pour 2008, elle est toutefois inférieure de 0,7 M\$ au budget de fonctionnement approuvé par le conseil d'arrondissement pour l'exercice financier 2008. Il faut se rappeler que l'arrondissement avait alors dû affecter, pour 2008, 0,9 M\$ de son surplus afin de s'assurer d'un budget de fonctionnement suffisant au maintien du niveau des services.

L'arrondissement estime à près de 65,2 M\$ le budget de dépenses nécessaire au maintien du niveau de services de 2008. C'est donc environ 1,4 M\$ de plus que l'enveloppe budgétaire consentie qui seront nécessaires en 2009. Comme nous le faisons depuis la création de l'arrondissement, les solutions envisagées ne devaient pas affecter le niveau et la qualité des services offerts aux citoyens de l'arrondissement. Le scénario budgétaire final retenu prévoit donc l'atteinte de l'équilibre budgétaire recherché par le recours au surplus accumulé de l'arrondissement.

## **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

### **Année 2007 – Programme triennal d'immobilisations 2007-2009**

En 2007, nous avons investi près de 7,7 M\$, financés par :

- 0,7 M\$ d'emprunt net pour l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal;
- 6,1 M\$ d'emprunt net pour les citoyens de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, payable sur le compte de taxes 2009;
- 0,8 M\$ du budget de fonctionnement (surplus);
- 0,1 M\$ d'emprunt net sujet à taxation aux riverains.

De ces investissements, près de 75 %, soit un montant de 5,8 M\$ financé par les citoyens de l'arrondissement, a été investi afin de protéger nos actifs :

- 3,2 M\$ pour la réfection routière;
- 1,7 M\$ pour le remplacement de véhicules et équipements;
- 0,2 M\$ pour la réfection d'éléments fonctionnels dans les parcs;
- 0,7 M\$ dans nos bâtiments, dont le carrefour CCSE, la cour de voirie Dickson et la réfection de toiture des chalets de parc Rougemont et Saint-Aloysius.

Au niveau du développement, 25 % a été investi, soit 1,9 M\$ dont :

- 1,1 M\$ pour le terrain de soccer synthétique au parc Louis-Riel financé à partir du surplus;
- 0,5 M\$ pour le projet d'aménagement du parc Michel-Bourdon;
- 0,1 M\$ pour les infrastructures sur site et surdimensionnement et pré requis dans le développement résidentiel du site Louis-H. Lafontaine, financé par l'ensemble des citoyens de la Ville;
- 0,1 M\$ pour le prolongement de la rue Ontario du côté est de Dickson, sujet à taxation locale pour les propriétaires riverains;
- 0,1 M\$ pour la maison de la culture Maisonneuve, financé par l'ensemble des citoyens de la Ville.

### **Année 2008 – Programme triennal d'immobilisations 2008-2010**

Le programme triennal d'immobilisations 2008-2010 prévoyait des investissements nets de 25,5 M\$ financés par emprunts et plus spécifiquement 8,4 M\$ pour l'année 2008.

En sus du budget 2008 de 8,4 M\$, le conseil municipal a autorisé le report du budget 2007 non dépensé pour un montant additionnel d'investissements de 12,1 M\$ pour un budget révisé de 20,5 M\$.

Nous estimons déboursier en 2008, une somme de 12,3 M\$.

Sur le plan de la protection de ses actifs, l'arrondissement aura, en 2008, investi dans le réaménagement des parcs (1,8 M \$) principalement pour la reconstruction d'éléments fonctionnels et le réaménagement des parcs Saint-Victor, Beauclerk, Thomas-Chapais et Hochelaga, le programme de réfection routière (4,2 M\$), le remplacement de véhicules et de petits équipements (1,7 M\$), ainsi que dans divers travaux de réfection d'immeubles (4,2 M\$) tels des travaux majeurs à la piscine intérieure Hochelaga, la construction d'un nouveau chalet de parc et d'un chalet satellite au parc Thomas-Chapais, des travaux dans les cours de voirie Dickson et Honoré-Beaugrand, la solidification des colonnes au Centre Pierre-Charbonneau et un nouveau système d'alarme incendie et d'éclairage d'urgence à l'édifice le Carrefour CCSE.

Sur le plan du développement, les principaux secteurs d'investissements en 2008 sont :

- Construction d'un chalet satellite au parc Thomas-Chapais (0,2 M\$);
- Le lien vert – tronçon 8 (0,2 M\$).

### **Année 2009 – Programme triennal d'immobilisations 2009-2011**

L'enveloppe budgétaire 2009-2011 de l'arrondissement au programme triennal d'immobilisations a été établie à 26,0 M\$ et plus spécifiquement 8,1 M\$ pour 2009, dont 7,8 M\$ à la charge de nos citoyens.

En 2009 tout notre programme d'immobilisations sera consacré à la protection de nos actifs, soit :

- 1,9 M\$ pour la réfection routière;
- 1,0 M\$ pour le remplacement de véhicules;
- 1,7 M\$ pour la réfection de parcs;
- 2,1 M\$ pour la protection de nos bâtiments;
- 0,4 M\$ pour les équipements.

De la somme de 1,7 M\$ pour la réfection de parcs, une somme de :

- 0,3 M\$ pour le réaménagement des aires de jeux pour enfants au parc Louis-Riel;
- 0,4 M\$ pour le réaménagement de la portion Nord du parc Hochelaga;
- 0,4 M\$ pour le réaménagement du parc Beauclerk;
- 0,4 M\$ pour le réaménagement des aires de jeux 2-5 ans et 5-12 ans au parc Saint-Victor;
- 0,1 M\$ pour le réaménagement de l'aire de jeux 5-12 ans au parc L.-O.-Taillon;
- 0,1 M\$ pour l'aménagement du lien vert – tronçon 5.

De la somme de 3,0 M\$ dans nos bâtiments, une somme de :

- 0,6 M\$ sera investie pour l'enlèvement de l'amiante au Centre Pierre-Charbonneau;
- 0,6 M\$ pour la réfection du chalet au parc Lalancette;
- 0,2 M\$ pour le changement de couvre-sols à la bibliothèque Mercier;
- 0,3 M\$ pour la déshumidification de l'air aux arénas Saint-Donat et Préfontaine;
- 0,1 M\$ a été réservé pour le changement des fenêtres au Centre Duquesne;
- 1,0 M\$ a été réservé en prévision de la construction d'une mairie d'arrondissement;
- 0,2 M\$ pour divers travaux et une réserve pour imprévus.

L'enveloppe 2009 a été répartie équitablement en fonction des besoins de l'arrondissement. L'enveloppe demeure, sans contredit, beaucoup trop basse pour les obligations que doit rencontrer l'arrondissement. Seulement au niveau de la protection de nos bâtiments (plus de 80), avec l'enveloppe accordée, il est difficile de combler le déficit d'entretien des dernières années et d'ainsi améliorer l'état de désuétude.

### **Le rapport du vérificateur général de la Ville au conseil municipal.**

Avant de préciser nos engagements relatifs au dernier rapport du vérificateur, soit celui couvrant l'année 2007 et le premier trimestre 2008, nous revenons brièvement sur les engagements que nous avons pris l'an passé suite au rapport 2006/2007 du vérificateur.

Comme l'an passé, nous précisons dans les commentaires faits sur les résultats de l'année antérieure, en l'occurrence sur les résultats 2007, les écarts avec le budget modifié, l'analyse de ces écarts et le bilan final des surplus de gestion. Nous abordons les projections pour l'année 2008, tel que recommandé aussi, en fonction du budget modifié et des réalisations en cours. Pour le budget 2009, nous insistons sur nos principales orientations budgétaires en fonction de la dotation qui nous est accordée par l'Administration

centrale. Nous y indiquons aussi nos projets majeurs quant au Programme triennal d'immobilisations.

Sur les autres points, nous avons mis en place les procédures appropriées pour resserrer la gestion des appels d'offres. En relation avec la Santé et la sécurité au travail, la direction de l'arrondissement a finalisé un plan de gestion de la prévention de la SST. Et finalement, pour le volet Propreté, nous avons élaboré un plan d'action et son suivi.

Dans le rapport 2007/2008, tout comme dans le rapport de l'an dernier, quelques commentaires du vérificateur s'adressent directement à notre arrondissement par suite de vérifications faites chez nous. Toutefois, nous considérons avant de traiter de ceux-ci, quelques constatations émises conséquemment à des vérifications faites dans d'autres arrondissements mais qui touchent des activités gérées également dans l'arrondissement via le système de Gestion des demandes de clients et de citoyens (GDC) :

- Dans le suivi du GDC, nous mettons en place des procédures pour gérer plus efficacement les demandes réelles actives, dans des délais fixés de façon plus réaliste. Nous mettons aussi sur pied un système spécifique pour le suivi particulier des plaintes pour en améliorer le traitement et en faciliter la gestion.
- Nous établirons des objectifs mesurables sur l'amélioration des services aux clients dont les résultats seront présentés tant à la direction qu'au conseil d'arrondissement. Ces données devront permettre de faire les ajustements requis pour améliorer notre niveau de service.

L'autre série de recommandations nous concernant touchent le traitement et dépenses des élus ainsi que les dépenses de fonctions des directeurs et directrices d'arrondissement. Sur ces sujets, nous avons été un des quatre arrondissements dont les façons de faire ont été scrutées par le vérificateur.

- Le vérificateur n'a pas constaté d'anomalie pour notre arrondissement sur le suivi des dépenses réelles du personnel du cabinet politique, nous continuerons à suivre de près ces dépenses et à nous assurer de continuer à respecter les normes prévues à la loi.
- Pour les déplacements et les frais de représentation des élus, nous nous assurons de respecter toutes les règles prévues dans la loi.
- En attendant des précisions du Service du capital humain, les dépenses de fonction de la directrice d'arrondissement sont autorisées par la mairesse.
- Finalement, nous précisons dorénavant la rémunération et les allocations de dépenses des élus de l'arrondissement qui occupent un poste particulier au sein des organismes mandatés par le conseil d'arrondissement pour lequel une rémunération est prévue.

Ce dernier point complète les commentaires relatifs au rapport du vérificateur général et, de même, le présent rapport sur la situation financière de l'arrondissement. Je vous remercie de votre attention.